

## Code éthique de l’AfricaMuseum

L’AfricaMuseum (AM – Musée royal de l’Afrique centrale) est une institution scientifique fédérale placée sous l’autorité du secrétaire d’État de la Politique scientifique. En tant qu’établissement public, l’AM veille particulièrement à appliquer tous les engagements internationaux et les dispositions légales qui visent à protéger les droits humains et à lutter contre la discrimination, que celle-ci concerne le genre, l’orientation sexuelle, l’âge, la religion ou encore la couleur de peau.

Eu égard au contexte historico-colonial qui lui est propre, l’AM accorde une attention particulière au racisme et à l’afrophobie, et se veut d’appliquer un certain nombre de normes relatives 1) au respect des personnes et des objets d’origine africaine et 2) à la façon de traiter le passé colonial. Par le passé, l’AfricaMuseum a participé à la formation d’une représentation stéréotypée de l’Afrique, de ses habitants et des personnes qui en sont originaires. Dans notre fonctionnement, aussi bien en tant que musée que comme institution scientifique, nous voulons aujourd’hui contribuer à déconstruire cette représentation négative.

L’AfricaMuseum travaille beaucoup avec des partenaires externes, tant des scientifiques que des artistes, la société civile ou des citoyens du monde entier. Le présent code éthique est d’application pour tous nos partenaires, y compris les tiers qui, sur base commerciale, utilisent les infrastructures de l’AM et de ses abords.

L’AM assume sa responsabilité vis-à-vis de la société dans laquelle les conséquences du colonialisme sont visibles jusqu’à aujourd’hui. Ce code éthique clarifie cette responsabilité. Cela vaut pour l’AM lui-même, mais s’applique également aux tiers qui de quelque façon que ce soit offrent leur collaboration aux activités scientifiques et à la communication qui les entourent, aux expositions (permanente et temporaires), aux événements culturels, aux visites guidées, aux programmes éducatifs, etc. organisés ou facilités par l’AM.

Ce code éthique est également d’application pour les événements organisés par des tiers et pour lesquels le rôle de l’AM se limite à la mise à disposition d’espaces ou d’autres moyens logistiques. L’AM distingue deux types d’événements pouvant être organisés par des tiers :

1. Les événements privés. Il s’agit d’événements accessibles aux seuls hôtes des organisateurs et pour lesquels il n’y a pas eu de communication publique extérieure (en ligne ou non).

Cela concerne par exemple les groupes qui réservent une visite guidée du musée pour leurs membres ou qui louent nos salles de réunions, les scientifiques, les institutions ou les universités internationales qui présentent des conférences ou les sponsors qui organisent une nocturne pour leurs relations.

2. Les événements publics. Ce sont les événements qui sont accessibles au grand public et pour lesquels des annonces ou des reportages ont été publiés (en ligne ou non).

Cela concerne par exemple les événements de sponsors ouverts à un large public, les débats qui se déroulent dans les salles de réunion et sont diffusés en *streaming* ou enregistrés pour être mis en ligne ou diffusés plus tard, ou des événements organisés dans les espaces extérieurs entourant immédiatement le musée.

Ce code éthique est d’application tant pour les événements privés que pour les événements publics. Ces derniers font l’objet d’un certain nombre de directives supplémentaires reprises dans ce code éthique, auquel renvoie l’accord signé entre l’AM et l’organisateur. Dans tous les cas, les législations européenne et fédérale doivent également être respectées.

Contexte : ce code éthique vaut pour tous les tiers qui travaillent à l'AfricaMuseum et/ou collaborent avec celui-ci, à titre individuel ou en tant qu'organisation.

Durant la période coloniale, les Africains et les personnes d'origine africaine ont été représentés comme étant le reflet négatif des personnes blanches, et caractérisés par ce qu'ils avaient de trop ou trop peu : ils seraient racialement et culturellement inférieurs, plus proches des animaux que des hommes blancs, moins intelligents et moins rationnels, dépourvus d'histoire, ils seraient aussi plus fort physiquement et hypersexualisés. La génétique montre qu'il n'existe pas de races humaines. Au sein de l'institut scientifique de l'AM, des anthropologues, des historiens, des historiens d'art, des musicologues et des linguistes mènent des recherches sur les théories raciales coloniales, sur l'histoire coloniale, sur la représentation des Africains et des personnes d'origine africaine, sur l'histoire de l'Afrique, sur l'art et les langues africaines. Les Africains et les personnes d'origine africaine ne diffèrent pas fondamentalement des autres. Ils parlent des langues, non des dialectes. L'Afrique est le berceau de l'humanité, c'est donc là que l'histoire humaine a commencé. Des siècles avant que les Européens n'aient colonisé de grandes parties du territoire africain, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Africains étaient organisés en États et, à travers des réseaux commerciaux, étaient en contact avec l'Afrique du Nord et l'Asie, jusqu'à la Chine. Les Africains visitaient les Européens un siècle avant que ceux-ci n'aient franchi l'équateur en Afrique pour la première fois, au XV<sup>e</sup> siècle. L'AM se fixe pour objectif de partager ces savoirs avec le public, non seulement pour leur valeur scientifique, mais aussi parce que les recherches ont montré que les stéréotypes et les représentations racistes des Africains et des membres des sociétés africaines ont un impact sur tous les aspects de leur vie : ils sont confrontés aux préjugés dans leurs contacts quotidiens, ou lorsqu'ils cherchent du travail ou un logement, et tout cela agit négativement sur leur bien-être mental.

C'est pour ces raisons que, outre sa mission scientifique, l'AM poursuit dans ses activités les objectifs suivants :

- à travers les activités qu'il propose au public, vulgariser ses connaissances relatives à l'Afrique et attirer l'attention du public sur l'histoire du racisme mise en lien avec l'histoire coloniale ;
  - diffuser une image actuelle de l'Afrique ;
  - inciter à la recherche critique afin de mieux comprendre le continent africain et les personnes qui y vivent ou en sont originaires, et la place qu'ils occupent dans le monde ;
  - revaloriser la diversité culturelle et naturelle et susciter une meilleure compréhension des défis mondiaux de notre temps ;
  - lutter contre les stéréotypes, les préjugés et la discrimination qui concernent les Africains et les personnes d'origine africaine ;
  - promouvoir un monde solidaire, équitable, inclusif et durable ;
  - stimuler les compétences et le développement institutionnel de nos partenaires scientifiques et artistiques d'Afrique et d'origine africaine en leur offrant un meilleur accès à l'expertise et aux collections du MRAC ;
  - encourager la co-création et accroître ainsi la visibilité des partenaires impliqués ;
  - à travers la vulgarisation culturelle et scientifique, déconstruire et ressourcer les représentations et les images stéréotypées de l'Afrique, des Africains et des personnes d'origine africaine ;
  - renforcer les synergies entre acteurs belges, africains et internationaux, et ce dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la communication scientifique ;
  - éviter toute instrumentalisation ou toute utilisation abusive d'objets, de textes ou d'images nés dans un contexte colonial, particulièrement lorsqu'ils renforcent les préjugés et

les stéréotypes racistes, et maintenir en toutes circonstances le respect de la personne humaine et de l'intégrité humaine ;

□ lorsque, pour des raisons scientifiques impératives, nous devons reproduire des mots ou des expressions anciens et coloniaux, indiquer qu'il s'agit d'une « ancienne description coloniale ne correspondant pas à la vision actuelle de l'AM ».

Toute personne ou entité travaillant avec l'AM, exerçant au sein du musée des activités facilitées par l'établissement ou effectuant une tâche dont il a été chargé par l'AM, par exemple en tant que guide, chercheur ou commissaire scientifique ou artistique, etc., partagera ces objectifs et s'abstiendra de toute action ou déclaration qui compromettrait lesdits objectifs. Toute violation constatée de ce code peut conduire l'AM à mettre fin immédiatement à la collaboration ou au contrat et à faire intervenir la police et/ou déposer plainte auprès du parquet ou d'une autre instance compétente.

### Directives spécifiques concernant les événements publics organisés dans l'AfricaMuseum et aux abords de celui-ci

Avant d'organiser un événement public dans les salles de l'AfricaMuseum ou à l'entour, les organisateurs déclarent par écrit être d'accord avec ce code éthique, y compris les objectifs susmentionnés, s'abstenir de toute action ou déclaration qui compromettrait lesdits objectifs et respecter les directives reprises ci-après.

Les directives spécifiques qui suivent concernent toutes les activités organisées par des tiers dans l'AM.

L'organisateur veillera, tant dans sa communication que dans ses relations publiques (y compris les déclarations audio ou vidéo réalisées au cours de l'événement par l'organisation et le public participant), à respecter les points suivants :

□ L'organisateur bannira tout stéréotype susceptible d'être vécu comme blessant par les personnes d'origine africaine. Cela signifie notamment et non exclusivement :

- que l'on n'utilisera pas de représentations d'animaux, figurés ou non dans leur environnement naturel, qui renvoient aux cultures des Africains et des personnes d'origine africaine ;
- que l'on évitera toute représentation stéréotypée des Africains et des personnes d'origine africaine, suggérant par exemple qu'ils ressembleraient plus à des singes qu'à d'autres personnes ;
- que les cultures africaines ne seront pas réduites aux cultures précoloniales et représentées comme étant traditionnelles, anhistoriques, immuables, isolées et non influencées par les contacts avec le monde extérieur ;
- que le *blackfacing* est proscrit ;
- que les déguisements sont interdits, sauf pour des événements organisés dans le cadre d'un carnaval ou pour des acteurs en représentation théâtrale ; ces cas échéants, on veillera à ne pas être blessant vis-à-vis des minorités, des Africains, des personnes d'origine africaine ou des autres personnes d'origine étrangère, en se vêtant comme eux par exemple ;
- que l'on utilisera avec circonspection les adjectifs qui pourraient stéréotyper les citoyens africains, tels que : « coloré », « pauvre », « joyeux », « sous-développé », « sauvage », « traditionnel », et des expressions telles qu'« ils ont le rythme dans le sang », suggérant que le comportement des Africains, au contraire de celui des autres personnes, n'est pas acquis (culturel), mais inné (biologique), de même que les

pratiques, les mots et les représentations pouvant être interprétés comme une forme d'usurpation culturelle.

□ L'organisateur communiquera clairement le rôle joué par l'AfricaMuseum dans l'organisation de son événement et tant le nom du musée que son logo, le nom de membres de son personnel, etc. ne seront mentionnés qu'après autorisation expresse de l'AM et, le cas échéant, des personnes concernées.

□ Tout événement à vocation électorale ou politicienne n'a pas sa place dans l'AM et ne sera donc pas autorisé.

Il est demandé aux organisateurs de soumettre préalablement à l'approbation de l'AM toute communication ou publicité se rapportant à leur événement public (y compris celles qui sont publiées après l'événement).

En cas de non-respect des engagements pris en vertu de ce code éthique, le musée se réserve le droit, après en avoir informé l'organisateur, d'annuler l'événement ou, s'il est trop tard, de se distancier publiquement de l'événement. Pour ce faire, l'AM peut rendre publiques les informations échangées avec l'organisateur. En signant ce code éthique, l'organisateur déclare consentir à cette possible publication de données personnelles, telles que les noms des personnes représentant l'organisation ou de celles qui se sont engagées dans cet accord. En outre, l'organisateur ne peut tenir l'AM pour responsable des éventuels dommages subis sur le plan financier ou en termes d'image en raison, le cas échéant, de l'annulation, de la distanciation publique ou de la publication de documents.

Durant l'événement, les responsables de l'AM peuvent donner des directives à l'organisation ou demander de modifier certains éléments de l'événement ou de la communication qui ne seraient pas conformes à ce code éthique ou aux engagements pris en vertu de ce code éthique.

L'AM peut même répercuter sur les organisateurs ou leurs invités les dommages qu'il aurait subis en raison du non-respect de ce code éthique, particulièrement en termes d'image.